



La lettre de la Réforme Administrative

PRIMATURE/OMRH

Volume II, No 11

Avril 2015

Bulletin Mensuel de l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH)

par [L'Unité de Communication et des Relations Publiques]

L'OMRH PRESENTE LE SYSTEME D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE AUX DIRECTEURS TECHNIQUES ET ASSISTANTS DU MINISTRE DU TOURISME ET DES INDUSTRIES CREATIVES (MTIC)

Après avoir présenté ce système aux cadres du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) au cours du mois de février écoulé, c'était au tour des directeurs et assistants directeurs du Ministère du Tourisme de savoir un peu plus sur le système d'évaluation de la performance.

Comme c'était le cas au MEF, MM. Elie Jean Philippe et Antoine Verdier, respectivement coordonnateur de la fonction publique et coordonnateur général adjoint à l'office de management et des ressources humaines (OMRH) ont animé les deux séances de travail déroulées les 8 et 9 avril 2015 à la Salle de Conférence du Ministère du Tourisme et des Industries Créatives (MTIC).

D'entrée de jeu, M. Jean Philippe a fait un certain nombre de considérations. Selon lui, le but de l'évaluation, loin d'être une, est d'encadrer, d'assister techniquement les administrations dans leur quête d'efficacité. « Car, a-t-il enchaîné, si l'appareil d'Etat n'est pas efficace on ne pourra pas atteindre les objectifs de développement ».

Le coordonnateur de la fonction publique a insisté sur la nécessité de valoriser la fonction Ressource Humaine

(RH) qui doit être séparée de la fonction Administrative. C'est à ce prix qu'elle sera efficace.

Face au problème de l'affaiblissement ou de l'écroulement des institutions dont souffre l'administration publique et compte tenu de la perception négative de la population, il faut mettre en application les textes réglementaires pour redresser la situation, pense M. Jean Philippe. C'est dans cette logique que s'inscrit l'Arrêté fixant le système d'évaluation de la performance des agents publics, paru au no 179 du journal officiel de la République, Le Moniteur, le 19 septembre 2014.

L'évaluation des agents publics étant un processus transparent, participatif et démocratique, elle devra permettre à chacun de contribuer à l'œuvre commune, mais aussi d'avancer dans la carrière a fait savoir M. Jean Philippe.

Notez que M. Antoine Verdier a, pour sa part, présenté les formulaires d'évaluation, outil indispensable à l'implémentation du nouveau système.

DANS CE NUMERO

- 1) Le Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique (CSAFP) a organisé sa deuxième rencontre le 20 avril 2015 ;
- 2) Déroulement les 13 et 16 avril 2015 de la 2ème session du dialogue politique entre l'UE et le gouvernement haïtien autour du programme SBC ;
- 3) L'OMRH a reçu une plaque d'honneur du MSPP à l'occasion de la journée des Secrétaires.

Info du mois

12 millions d'euros, c'est le montant alloué par l'UE pour venir en appui aux différentes réformes de l'Etat.

Le Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique (CSAFP) a organisé sa deuxième rencontre



De gauche à droite : M. Rotchild François Jr., M. Uder Antoine, M. Evans Paul

Le lundi 20 avril 2015, à la salle de conférence de la Primature, le CSAFP a organisé sa première rencontre depuis sa réactivation le 4 septembre 2013. Pour le Premier Ministre, Evans Paul, c'est l'une des institutions publiques qui est le plus appelée à garantir la permanence de l'Etat.

C'est le Secrétaire général de la Primature, Me Josué Pierre-Louis, qui a eu le privilège d'ouvrir cette rencontre cruciale pour l'avenir des grands changements en cours. « Le Premier Ministre, a-t-il dit, dans le cadre de la coordination de l'action gouvernementale a décidé de convoquer l'ensemble des structures déconcentrées de la Primature. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu en ce sens. C'est en sa qualité de président du Conseil que le PM organise cette rencontre dans une logique d'assurer la continuité de l'Etat », a-t-il poursuivi.

« C'est avec plaisir que j'accueille, a affirmé le Premier Ministre, Evans Paul, dans l'enceinte de la Primature cette deuxième rencontre du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction Publique (CSAFP) ». Convaincu que la refondation institutionnelle d'Haïti est un carrefour obligé, M. Paul se dit sensible à l'évolution des entités structurelles de l'Etat qui sont indispensables à l'amélioration de notre système de fonctionnement.

« Je suis très intéressé par la démarche de l'OMRH qui consiste à redéfinir le mode de fonctionnement de notre administration publique » a fait savoir M. Paul qui dit vouloir œuvrer à la redynamisation du Conseil pour pallier les énormes difficultés de fonctionnement de l'Etat.

Dans son intervention, le coordonnateur général de l'Office de management et des ressources humaines (OMRH), Uder Antoine, a rappelé le rôle dévolu au CSAFP. « C'est, a-t-il dit, l'instance de pilotage stratégique de la réforme de l'administration publique. Il est constitué de sept ministères qui regroupent à eux seuls plus de 65% des effectifs de la Fonction publique et de cinq personnalités issues de la société civile. Il a pour rôle de définir les grandes orientations à imprimer à l'administration publique ».

Dans un souci de susciter des rencontres régulières au sein du Conseil auquel l'OMRH sert de secrétariat, M. Antoine a tenu à préciser que le CSAFP doit se réunir une fois par trimestre, en cas d'urgence ou pour des sujets d'intérêt une convocation doit avoir lieu. Notez qu'en tant qu'instance décisionnelle en matière disciplinaire, le CSAFP est l'organe supérieur de recours gracieux. Son fonctionnement régulier est une nécessité pour le règlement des contentieux.



Une vue de l'assistance

Par ailleurs, les coordonnateurs généraux de l'OMRH et de l'ENAPP, deux organismes publics relevant du Conseil ont fait état de leurs réalisations dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'Etat dont l'un des objectifs clés consiste à redonner confiance aux citoyens. « Ceci passe nécessairement

par l'amélioration des qualités de service à commencer par l'accueil », a conclu M. Antoine.

Déroulement les 13 et 16 avril 2015 de la 2ème session du dialogue politique entre l'UE et le gouvernement haïtien autour du programme SBC

Porté sur l'état d'avancement des différentes réformes (Réforme des finances publiques, Réforme de l'Etat dans son volet administratif et décentralisation, réforme du secteur éducatif), ce dialogue, le deuxième du genre, s'est déroulé les 13 et 16 avril 2015 en présence de l'Ambassadeur de l'UE accompagné de plusieurs membres de sa délégation et de l'Ordonnateur National. La première journée a eu lieu au MEF et la seconde à l'OMRH.



M. Uder Antoine, Coordonnateur Général de l'OMRH

Dans le cadre du programme d'appui budgétaire State Building Contract (SBC), l'Union Européenne (UE) s'était engagée à fournir un appui financier de l'ordre de 112 millions d'Euros au gouvernement haïtien dont 100 millions sous forme d'appui budgétaire et 12 Millions pour fournir de l'assistance technique directe aux acteurs clés des réformes en cours. En mai de l'année dernière, une première session du dialogue politique s'était tenue en vue de faire le point sur les actions qui seront engagées par les institutions publiques concernées. Ainsi, onze mois après, il a été décidé de procéder à une évaluation des progrès enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des réformes en cours dans le pays.

Présidé par le ministre Wilson Laeau,

la première journée du second dialogue, avait démarré le Lundi 13 avril à la Salle de Conférence du Ministère de l'Economie et des Finances. Parmi les points importants qui y ont été abordés figuraient la réforme fiscale, la comptabilité publique.



Une vue de l'assistance

Des structures déconcentrées, comme la Commission nationale des marchés publics (CNMP), l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC), l'AGD et la DGI ont participé activement aux échanges de cette journée de dialogue politique.

La deuxième journée du second dialogue politique, tenue à l'Office de management et des ressources humaines, se déroulait autour de la réforme administrative et de la réforme éducative.

Dans son intervention, le Coordonnateur général de l'OMRH, Uder Antoine, a pris le soin de souligner l'importance de la coopération technique et financière avec l'UE. « Cet appui, a-t-il rappelé, s'est manifesté dans les secteurs des infrastructures et de la gouvernance, mais aussi dans les domaines de l'aide humanitaire et de la protection civile, le développement rural et la sécurité alimentaire, le commerce et le développement économique, l'éducation et les secteurs sociaux et la promotion des droits de l'homme ».

Concernant la réforme administrative, M. Antoine a fait remarquer qu'elle est déjà très largement engagée depuis Novembre 2012 et qu'elle va se poursuivre au cours des prochaines années. « Pour s'assurer que le pays puisse disposer à terme d'une administration moderne, efficace,

honnête, impartiale et capable de gagner la confiance de la population et de préserver l'Etat de droit, il est impérieux de mettre en œuvre la proposition de rénovation de la Fonction publique. Il nous faut une autre Fonction publique mettant l'accent sur la performance et la qualité des services publics », a-t-il enchaîné.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser des actions concrètes comme :

- l'établissement d'un nouveau système de rémunération et d'avantages sociaux,
- la mise en place d'un nouveau système de classification
- l'introduction d'un système d'évaluation de la performance des fonctionnaires.
- le recrutement des agents publics sur concours et sur le mérite,

Par ailleurs, dans un édifiant exposé, le coordonnateur général a passé en revue les différentes réalisations de cet organisme gouvernemental. Selon lui, depuis novembre 2012 à date, l'OMRH a fait publier un certain nombre de textes réglementaires en rapport aux deux décrets du 17 mai 2005 portant Révision du Statut général de la Fonction publique et portant organisation de l'Administration centrale de l'Etat.



Une vue de l'assistance

La mise en place du Fichier central, la création du Centre de renseignements administratifs (CRA), la mise en fonctionnement d'un site gouvernemental pour l'emploi, la conception et l'élaboration de plusieurs manuels de procédures, le développement des outils en vue de l'évaluation de la performance des

agents publics, sans compter les projets en cours, figurent parmi les autres réalisations de l'OMRH.



Kurt Jean Charles de la firme SOLUTION S.A.

Intervenant à son tour, M. Javier Niño Perez a fait remarquer que ce programme sur lequel se tient le présent dialogue est un programme opérationnel qui vise à doter le gouvernement de moyens financiers pour une série de réformes que nous trouvons pertinents. Selon lui, cette approche consiste à lancer un signal fort aux autres partenaires qui doivent faire confiance au gouvernement haïtien. « Cela représente le seul moyen de mettre en œuvre les projets efficaces », a-t-il conclu.

Pour sa part, l'Ordonnateur National, Charles Jean Jacques, pour qu'Haïti puisse prendre le train du développement et de la modernité, il est très impératif qu'on mette en place une administration efficace.

« Je l'ai dit, il y a de cela trois mois, au président de la République que nous avons initié de grands travaux de reconstruction physique des administrations publiques qui ont été détruites par le séisme mais qu'il revenait à l'OMRH de pouvoir nous permettre d'avoir du point de vue qualitatif la qualité de service qui se fera au bénéfice de la population haïtienne », a fait savoir le numéro 1 du BON (Bureau de l'Ordonnateur National) qui travaille en étroite collaboration avec l'Union Européenne.

Signalons que La politique sectorielle de l'éducation a fait l'objet des derniers échanges avec la délégation de l'Union

Européenne dans le cadre de ce dialogue politique décidément très animé et mettant un accent particulier sur les résultats. Le ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, Nesmy Manigat, a présenté, entre autres thématiques

- Les 12 mesures sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement.
- La stratégie nationale de formation des enseignants.
- L'amélioration de la gouvernance des différents programmes et fonds dont le PSUGO.

Soulignons que les différents exposés ont fait l'objet d'un questionnement rigoureux et d'échanges constructifs avec les membres de la délégation de l'UE en vue, non seulement de dissiper les zones d'ombre, mais aussi de dégager les forces et les domaines à améliorer quant à la manière dont ces réformes sont implémentées.

Ont pris part aux différentes séances de ce dialogue, des personnalités comme : M. Javier Niño Perez, ambassadeur de l'UE en Haïti, M. Charles Jean Jacques, Ordonnateur National, M. Rosny Desroches, Directeur Exécutif de l'Initiative de la Société Civile (qui a participé à la session portant sur la Réforme administrative), le Directeur Général du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), les cadres de l'OMRH, ceux du MENF, ceux du MEF et du BON.

L'OMRH a reçu une plaque d'honneur du MSPP à l'occasion de la journée des Secrétaires.

Le Ministère de la santé publique et de la population (MSPP) a célébré le

dimanche 25 avril 2015, à l'hôtel Ritz Kinam II, la journée des Secrétaires. Une grande première dans l'histoire de notre administration.



A l'occasion, les responsables du ministère ont profité pour remettre une plaque d'honneur à l'Office de management et des ressources humaines pour l'intérêt qu'il accorde aux ressources humaines dans le cadre de la réforme administrative, en général et pour la contribution à l'avancement des ressources humaines du MSPP, en particulier.

« Il m'échait l'insigne honneur de rendre hommage aux représentants d'un groupe important et incontournable dans la gestion de toute organisation », a déclaré, dans ses propos de circonstance, le coordonnateur général adjoint de l'OMRH, Antoine Verdier.



Selon lui, les secrétaires représentent une ressource qu'on ne saurait négliger au sein des organisations. Par ailleurs, M. Verdier dit relever cinq catégories d'emploi en ce qui a trait à la fonction de secrétaire. « La première est constituée par les chefs, ceux qui dirigent mais qui, en fait, dans la conception moderne,

sont des animateurs ; la deuxième est plutôt constituée de ceux qui sont appelés à trouver des solutions pour résoudre les problèmes qui se posent à l'organisation dans son fonctionnement, compte tenu de sa mission, de son mandat ; la troisième concerne ceux appelés communément les techniciens qui sont chargés, vu les solutions trouvées, d'exécuter le travail à accomplir pour avancer dans la direction souhaitée ; la quatrième vise ceux ou celles appelés les administratifs qui ont la délicate mission d'aider tous les autres à formaliser les actions prises par eux ; et la cinquième touche les personnes chargées des tâches qui facilitent l'exécution des diverses opérations à réaliser ».



A noter que toute l'équipe de l'OMRH encourage des incitatifs de ce genre visant à valoriser les ressources humaines évoluant dans l'administration publique quelque soit la catégorie à laquelle elles appartiennent.

OMRH

Une Administration Publique efficace au service de la population

14, Rue Debussy,
Port-au-Prince(Haïti)

Code postale : HT6113

(509) 3443-6341

(509) 4260-1307

<http://www.omrh.gouv.ht>

<http://www.facebook.com/omrhaiti>